



N°DEL84-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF et le **DIX-SEPT** du mois de **JUILLET** à **19h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **11 JUILLET 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – Mme BONJEAN Elisabeth – M. MAUCLAIR Stéphane – Mme SERRE Anne – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – M. DROUIN André – Mme LOUME-SEIXO Viviane – M. LALANNE Jean-Pierre – Mme DUDOUS Dominique – M. JANOT Bruno – Mme DOURTHE Sarah – M. CAGNIMEL Philippe – M. POMAREZ Serge – Mme NIGITA Lydia – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – M. LE BAIL Gérard – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DELMON Catherine – M. DUVIGNAU André – Mme DI MAURO Catherine – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – M. BERTHOUX Christian – M. DUBROCA Bruno – M. LACOUTURE Philippe – M. LAVIELLE Jean – M. BEDAT Henri – M. FORSANS Alain – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. DUFORT Jean-Michel – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme DUTOYA Guylaine
M. BALAO Serge
Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle
M. DUCHESNE Philippe
M. NOVO Vincent
M. DAGES Pascal
Mme GIRODET Christine
Mme LE MEUR Marie-Christine
Mme CAZENAVE Sandrine

Donne pouvoir à :

M. BOURDILLAS Thierry
Mme DUDOUS Dominique
M. MAUCLAIR Stéphane
Mme BONJEAN Elisabeth
Mme LOUME-SEIXO Viviane
Mme DOURTHE Sarah
M. DUVIGNAU André
M. DUFAU Jean-Pierre
M. BEDAT Henri

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. BALAO Serge – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – M. DUCHESNE Philippe – M. NOVO Vincent – M. DARRIERE Eric – M. DAGES Pascal – Mme BERTHELON Marie-Constance – Mme DETOUILLON Anne-Marie – Mme GIRODET Christine – Mme LE MEUR Marie-Christine – Mme CAZENAVE Sandrine – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. CHAHINE Hikmat.

Secrétaire de séance : M. BEDAT Henri



OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : DEMANDE D'AIDE INDIVIDUELLE A LA PATEFORME INITIATIVE LANDES.

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le traité instituant la Communauté Européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-3, et L. 4251-17, R. 1511-4 à R. 1511-23-7 ;

Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment l'article 1.1 portant sur la compétence obligatoire en matière d'actions de développement économique ;

Vu la délibération DEL27-2019 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax du 27/03/2019 relative au Budget Primitif 2019 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax n° DEL143-2018 en date du 12/12/2018 définissant le régime d'aides applicable sur son territoire en matière d'aide individuelle ;

Vu la délibération n° 2019.434 du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine du 01/04/2019 approuvant la convention autorisant la Communauté d'agglomération du Grand Dax à attribuer des aides individuelles aux entreprises,

Vu d'une part le régime cadre exempté de notification SA 40453 PME encadrant les aides individuelles en faveur des jeunes pousses, d'autre part la section 2 du chapitre unique du titre 1er du livre V de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales (articles R. 1511-4 à R. 1511-23-1),

Vu la demande du bénéficiaire en date du 25/06/2019 ;

1- Présentation de la structure économique demandant l'aide :

Initiative Landes est une association créée en 2004 à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie des Landes (CCI), de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), du Conseil Départemental des Landes, de la Caisse des Dépôts et Consignations Aquitaine (devenue Banque des territoires), de banques et entreprises. Membre du réseau national « Initiative France », elle a pour objectif de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement de TPE ou PME.

Cette mission se traduit par la mise en œuvre des actions suivantes :

- L'octroi de prêts d'honneur à la personne au bénéfice du créateur ou repreneur d'entreprise ;
- Un parrainage par un ancien cadre ou chef d'entreprise expérimenté ;
- Un accompagnement et suivi des entreprises assuré par les acteurs du territoire (CCI, CMA, et Boutique de gestion BGE) ;
- La mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux entreprises TPE et PME.

Le fonds est entièrement géré par la plateforme Initiative Landes qui est alimentée depuis sa création par des subventions de collectivités, des dons d'entreprises privées ou de banques et le remboursement des prêts en cours. Le fonds de prêt s'élevait à 1 817 000 € en 2018.

Les partenaires financeurs sont : le Crédit Agricole Aquitaine, la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes, la Société Générale, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, la Banque des territoires, la Communauté de Communes des Grands Lacs, Grand Dax Agglomération, Mont-de-Marsan Agglo, la Communauté de Communes d'Aire sur Adour, la Communauté de Communes du Pays Morcenais, la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac et EDF.

La plateforme Initiative Landes délivre principalement deux prêts d'honneur.



Premièrement, un prêt d'honneur création reprise d'entreprise (de moins de 5 ans) pour renforcer les fonds propres du chef d'entreprise. Ce prêt d'honneur est un prêt personnel à taux 0%, sans garantie personnelle, compris entre 3 000 et 20 000 euros remboursable sur trois ans. Il doit permettre aux chefs d'entreprises de mobiliser des fonds bancaires à minima pour le même montant.

Deuxièmement, un prêt d'honneur croissance qui s'adresse à l'entreprise entre 3 ans et jusqu'à 5 ans d'existence qui diversifie, modernise son activité ou son organisation de manière significative et qui a besoin de renforcer ses fonds propres. Son montant se situe entre 10 000 € et 40 000 € par entreprise. La durée de remboursement est comprise entre 3 à 5 ans. Il doit permettre aux chefs d'entreprises de mobiliser des fonds bancaires à minima pour le même montant.

Le prêt d'honneur est accordé par un comité d'agrément constitué d'experts (chefs d'entreprises, banquiers, experts-comptables, conseillers techniques...) qui décide de la nature et du montant du prêt. En 2018, le service développement économique du Grand Dax a participé aux dix comités d'agrément Initiative Landes qui se sont tenus à Dax à la CCI des Landes.

2- Le bilan d'activité d'Initiative Landes en 2018 :

L'année 2018, confirme l'impact durable sur l'entrepreneuriat et la création d'emploi d'Initiative Landes. 120 entreprises ont été créées ou reprises en 2018 avec l'aide d'Initiative Landes (-13 % par rapport à 2017, égal à 2016 et +30% par rapport à 2015), représentant 235 emplois créés ou maintenus en un an (soit -23% par rapport à 2017). Au total 143 prêts sans intérêt ont été accordés en 2018. L'ensemble représente un volume de 762 000€, auxquels s'ajoutent 7 662 000€ de financements bancaires associés, avec un effet de levier de 10 (10 € de prêt bancaire pour 1 € de prêt d'honneur).

L'accompagnement des nouveaux entrepreneurs est indissociable de leur financement. 379 entrepreneurs (+ 8% par rapport à 2017) ont été accompagnés par la CCI, la CMA, BGE et parrainés par l'association ECTI (association d'anciens chefs d'entreprises retraités) en 2018. L'efficacité du modèle Initiative Landes se mesure au travers de deux autres indicateurs : un taux de remboursement des prêts d'honneur de 99% qui permet à la plateforme de prêter à nouveau les fonds recouverts à d'autres entrepreneurs, et un taux de pérennité des entreprises qui s'élève à 86% après trois ans d'activité et à 82% à 5 ans.

En 2018, l'action du Grand Dax à travers le financement d'Initiative Landes a permis à 15 entreprises de consolider la levée de 889 400 euros de financements pour leurs projets implantés sur l'agglomération :

- **sur ces 15 projets, 50% consistaient en une reprise d'entreprise (soit 7 projets) et 8 une création ;**
- **116 500€ de prêts ont été attribués pour 16 prêts, (88 500 € sont levés à date).**

Ainsi, le travail d'Initiative Landes participe directement à la vitalité de la création d'entreprises sur l'agglomération, avec 235 nouvelles entreprises en solde net en 2018 (les créations moins les radiations d'entreprises).

3- Présentation du projet :

Initiative Landes intervient comme structure porteuse d'actions individualisées, c'est-à-dire qu'elle n'est pas considérée comme bénéficiaire d'une aide d'Etat, mais agit uniquement en tant qu'intermédiaire pour répercuter sur les entreprises l'intégralité des financements publics perçus.

La subvention du Grand Dax a pour objectif de contribuer aux fonds attribués aux entrepreneurs du Grand Dax pour l'année 2019. Un rapport présentant les actions réalisées sur le territoire, les types d'outils financiers accordés et leurs montants sera exigé en fin d'année.

Objectifs 2019 d'Initiative Landes :

Le budget prévisionnel 2019 de la plateforme départementale prévoit les fonds suivants :

- 840 000€ de nouveaux prêts à la création-reprise ;
- 100 000 € pour des prêts à la croissance.



Ces montants correspondront à 125 prêts envisagés, 140 nouveaux porteurs accompagnés par des parrains, 240 emplois concernés (ces éléments sont détaillés en annexe 1 de la présente délibération).

Le règlement des aides individuelles du Grand Dax prévoit un taux maximal de 30%, plafonné à 30 000€.

L'aide attribuable est calculée comme suit : 940 000€ x 30%=282 000€ plafonnés à 30 000€, soit 3.2 % du fonds départemental.

4- Analyse de la capacité de la plateforme à mener le projet :

Les comptes de l'année écoulée et prévisionnels font apparaître les équilibres financiers permettant à Initiative Landes de mener à bien son action à l'échelle du département et pour le compte du Grand Dax. L'association dispose de 3 personnels et de nombreux bénévoles et partenaires sur le territoire pour animer le dispositif.

Aucun élément d'ordre juridique n'a été identifié mettant en cause la régularité de la demande d'aide.

5- Avis du service instructeur :

Ce projet est tout à fait en cohérence avec :

- l'axe 3 « conforter le socle résidentiel de l'économie locale » – action D12 « aide aux plateformes d'initiatives locales » du Schéma économique du Grand Dax (SLDEII) qui soutient les structures économiques et d'innovation ;
- avec le Schéma régional de la Nouvelle Aquitaine (SRDEII).

Dans ces conditions, les capacités techniques et financières du bénéficiaire à porter le projet étant par ailleurs établies, la communauté d'agglomération du Grand Dax peut attribuer son aide. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget principal DECO 2019 article 6574.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE le versement d'une aide individuelle à la plateforme Initiative Landes pour un montant de 30 000€,

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention liant la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et Initiative Landes ainsi que tout autre document relatif à cette délibération,

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,


Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 17 juillet 2019

LA PRESIDENTE,


Elisabeth BONJEAN.